

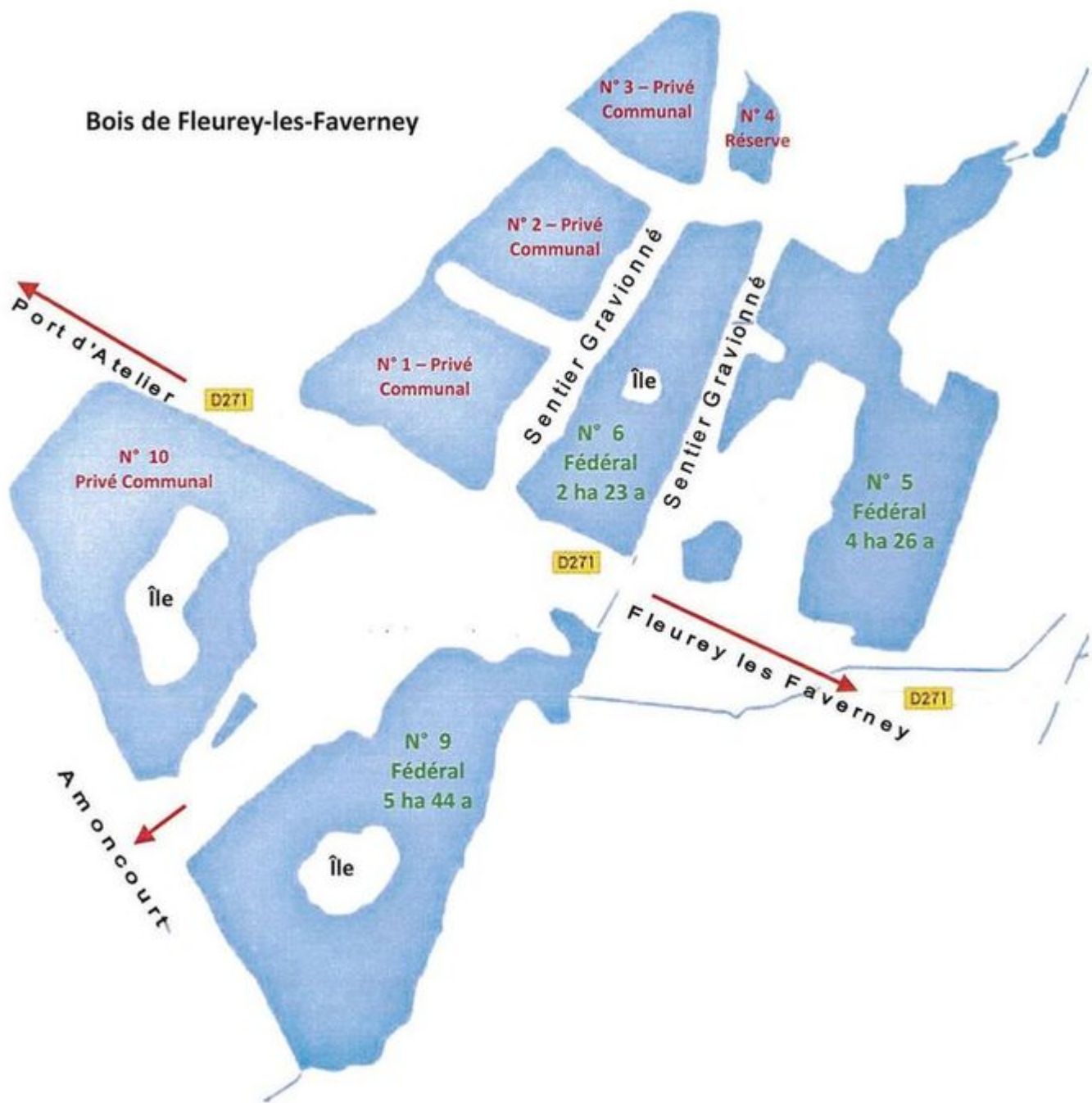
TROIS NOUVEAUX PLANS D'EAU FÉDÉRAUX Commune de Fleurey les Faverney

La commune de Fleurey les Faverney cède le droit de pêche pour trois de ses plans d'eau à la Fédération Départementale pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction. Accessible aux pêcheurs détenteurs d'une carte fédérale ou interfédérale, ces plans d'eau dépendent de la réglementation de la 2ème catégorie piscicole et de la réciprocité EHGO-CHI-RUNE. La pêche de nuit, les embarcations, float tubes, la chasse et la baignade y sont interdites.

Les réserves de pêche seront notifiées sur les plans d'eau.

AVIS MODIFICATIF

Suite à une décision indépendante de notre volonté, l'étang n° 10 étant annoncé comme fédéral dans la brochure réglementation pêche 2015 ne sera pas disponible à la pêche mais restera propriété de la commune.



NETTOYAGE ET DÉBROUSSAILLAGE POUR UN BON DÉBUT DE SAISON

En vue d'améliorer l'accès aux pêcheurs sur les 3 plans d'eau cédés à la fédération par la commune, une belle équipe très active de bénévoles (*Fédération, Amoncourt, Baulay, Fleurey, Fougerolles, Port Atelier, Port sur Saône...*) a entrepris le débroussaillage des abords. Un travail conséquent réalisé sur deux journées. Une 3^{ème} journée sera nécessaire pour terminer le nettoyage (date non déterminée à ce jour). Tous les bénévoles sont les bienvenus.
